

BILAN + PERFECTIONNEMENT

Accueil · Formation · Sécurité · Qualité



Les salariés sont les premiers ambassadeurs de leur entreprise. Ainsi, leur comportement en tant que conducteur est primordial, que ce soit en termes de coûts pour l'employeur ou en termes d'image de marque. AELS Formations propose aux salariés ainsi qu'aux employeurs de les aider à mieux gérer l'accidentologie pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise.

AELS formations



Agence Saint Genis Laval

50 avenue Charles de Gaulle
69230 Saint Genis Laval

Tél: 04 78 48 09 01

Agrément n°E1306900270



Agence Givors

43 Rue Jean Ligonet
69700 Givors

Tél: 04 78 46 03 44

Agrément n°E1806900050

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84691885469
auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

pro@aels.fr · <https://www.aels.fr>

édité en septembre 2024

BILAN +

PERFECTIONNEMENT

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permettra aux participants de prendre conscience des risques encourus lors de leurs déplacements et de mettre en place les actions adéquates.

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

Salariés utilisant un véhicule léger dans le cadre de leur activité professionnelle

Être détenteur du permis B en cours de validité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Révisions théoriques et statistiques

- Révision des bases du code de la route
- Discussion autour des nouveautés apparues (panneaux, dispositions réglementaires, etc....) au cours des dernières années
- Statistiques de l'employeur en matière d'accidents routiers (année N-1)
- Bilan visuel

Bilan de conduite en situation (avec le véhicule de la société)

- Evaluation de la conduite sur un parcours mis en place par le formateur et en lien avec l'activité professionnelle
- Bilan et préconisations
- Reprise de conduite avec mise en application des corrections proposées

RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de cette formation, le participant aura appris à anticiper les situations dangereuses et à réagir de la manière la plus appropriée possible en fonction de son activité au travail. Il aura également mis à jour ses connaissances théoriques en matière de réglementation.

MODALITÉS & ORGANISATION

Durée :

L'organisation ainsi que la durée de la formation seront adaptées en fonction du nombre de participants, de l'environnement de travail ainsi que des besoins de l'entreprise.

Délais d'accès :

la durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est au minimum de 2 mois sous réserve que le bénéficiaire signe les documents contractuels, règle l'acompte demandé avant le début de la formation et se rende disponible pour l'organisation en amont de celle-ci.



BILAN +

PERFECTIONNEMENT

Moyens Pédagogiques :

- Formateurs diplômés du BEPECASER ou du Titre Pro ECSR
- Supports écrits pédagogiques fournis par AELS Formations pour chaque participant
- Attestation de fin de formation remise à l'issue du/des modules à chaque participant
- Matériel électronique : rétroprojecteur, lecteur DVD & DVD
- Matériel spécifique pour les actions de prévention des risques liés à l'alcool
- Accès à une plateforme pédagogique complémentaire proposant les thèmes du code de la route ainsi que des tests pendant toute la durée de la formation.

Modalités d'évaluation :

Sur demande de l'entreprise/institution bénéficiaire, les participants seront soumis à des tests de niveau. Ces tests auront lieu à la fin de chaque session et les participants recevront une preuve de participation et/ou de réussite.

Lieu :

Les formations peuvent être assurées dans et autour des locaux des institutions clientes.

Accessibilité :

Nos moyens et outils pédagogiques ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

TARIF & FINANCEMENT

Les tarifs sont convenus avec le client par avance en fonction du nombre total de participants.

AELS formations

**50 avenue Charles de Gaulle
69230 Saint Genis Laval**

Tél: 04 78 48 09 01
pro@ael.fr

Agrément n°E1306900270
SIRET n° 79460392800019
TVA n° FR33794603928
RCS Lyon B 794 603 928

*La certification a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
Actions de formation*

